

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 novembre 2018 à 20h30**

**Etaient présents** : BOUREILLE Patrick, BOIVIN David, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, NYGREN Dominique, PERRON Séverine, RABUT Corinne, VUILLARD Jean-Thomas

**Absents** : BON Bernard, PACAUD Christelle, CHAUX Jean-Michel

**Secrétaire de séance** : BOIVIN David

**1. BILAN D'ACTIVITES 2016-2017 DU SYDESL**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan d'activités 2016-2017 du SYDESL. Le conseil municipal n'émet aucune observation.

**2. DEVIS ENTRETIEN CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus pour l'entretien du cimetière, quatre devis ont été reçus, il est convenu de rencontrer les entreprises.

**3. REHABILITATION DU LOGEMENT SITUE 78 RTE DE PIERRE DESTINE A ACCUEILLIR UN JEUNE MENAGE.**

Le conseil municipal étudie les différents devis dans le cadre de la réhabilitation du logement 78 rte de Pierre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE ce projet dont les devis estimatifs s'élèvent à 27 839.30€ HT soit 30 519.45€ TTC suivant le détail ci-dessous :

Ent DHIVERT : menuiseries : 4057.10€  
Ent. BUGAUD Daniel : plomberie : 976.00€  
Ent. LECUELLE : électricité : 802.12€  
Ent. BRUSSON : maçonnerie : 420.00€  
Ent. IPP : 6885.78€  
Ent. IPP / 14698.30€

**4. DEVIS AD FUNERAIRES**

M le Maire présente au conseil municipal un devis concernant les travaux de reprises de concessions d'Ad Funéraires, dans le cimetière communale qui consiste à création d'un plan funéraire informatique, de la reprise administrative et physique de l'ensemble du cimetière, de la rédaction du règlement intérieur, de la reprise administrative des concessions perpétuelles en état d'abandon et une aide juridique. Le devis s'élève d'une part pour l'accès au logiciel à 1020€ ht et pour l'ensemble des prestations à 19970€.

Le conseil municipal décide de consulter d'autres sociétés.

**5. DEVIS DE L'ENTREPRISE BODET**

M le Maire présente au conseil municipal deux devis de l'entreprise BODET, l'un concernant la sonnerie de l'angélus CL2 Petite cloche pour 1538€ ht et l'autre pour la mise en conformité du coffret électrique des cloches pour 2005.00€ ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
DECIDE de faire réparer la petite cloche pour 1538 € ht,  
CHARGE le Maire de signé le devis et de tous documents se rapportant à ce dossier.

6. Demande de M GUYENNOT Bruno

M GUYENNOT souhaite acheter la desserte de la commune se trouvant à proximité de son étang. M le Maire indique au conseil que la demande n'a plus lieu d'être, M GUYENNOT est entrain d'acheter la digue.

7. SECURISATION DU BOURG DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de Maîtrise d'œuvre de l'entreprise R2S CONCEPT s'élevant à la somme de 3200€ HT comprenant la réalisation des déclarations de travaux, Projet, dossier de consultation et assistance aux contrats de travaux, visa, et suivi administratif et technique de l'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
-confie à R2S CONCEPT, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité  
-autorise Monsieur le MAIRE à signer tous documents relatifs à ce dossier

8. LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX : INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Le conseil municipal, après étude de la proposition de la Ligue de la Protection des Oiseaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire (LPO) consistant en la réalisation d'un inventaire participatif gratuit de la faune de la commune et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir ladite proposition.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier

9. DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Après avoir pris connaissance du document unique et notamment pris note des actions de prévention à mettre en place, le Conseil, après en avoir délibéré :

- Valide le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- Valide le Plan de Prévention des Risques Professionnels qui en découle,
- Autorise la mise en place du programme d'actions correctives

11. DEVIS ADHESION A LA PRESTATION DE DELEGUE MUTUALISE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARATERE PERSONNEL.

Le Maire présente au conseil municipal le devis pour l'adhésion à la prestation de Délégué mutualisé à la protection des données à caractère personnel, qui s'élève à la somme de 1057.56€ pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,  
ACCEPTE le devis de 1057.56€ pour 3 ans,  
CHARGE le Maire de le signer ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.



## 12. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

-Travaux d'aménagement de sécurité Route de Louhans et Route de Pierre. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 29500€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

CHARGE le Maire de déposer la demande de subvention,

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## 13. DECISION MODIFICATIVE-BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le renouvellement de la licence d'utilisation du logiciel de l'Etat-Civil, le conseil municipal décide d'apporter au budget primitif 2018 les modifications suivantes :

-concessions, droits similaires Article 2051 crédit majoré de 200€

-immo en cours de construction Article 2313 crédit minoré de 200€

## 14. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil que M GEVREY de Simard souhaite installer son camion pizza sur la place de la commune, le conseil n'émet aucune objection.

Le tour de France va passer par la commune le 12 juillet 2019.

M le Maire montre au conseil un devis de remplacement du tracteur actuel. D'autres devis seront demandés.

La société TRAFICOM va commencer la relance commerciale pour le véhicule électrique.

La commission gîte informe vouloir faire faire des devis pour différents travaux et équipements pour les gîtes,

Un marché de Noël est proposé pour Noël 2019,

Prochaine réunion de conseil prévue le 17/01/2019 à 20h30